

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

16, RUE BONAPARTE – 75272 PARIS CEDEX 06

TÉL : 01 42 34 57 70 – FAX : 01 40 46 87 55

- 2 NOV. 2006

Cabinet du Secrétaire Perpétuel
JLB/ST

Paris, le 26 octobre 2006

Monsieur le Professeur Jacques LANSAC
Collège National des Gynécologues Obstétriciens
Français
184, rue du Faubourg Saint-Antoine

75012 PARIS

Monsieur le Président,

Je me permets de vous faire parvenir la reprise du communiqué *Santé et comportements d'inspiration religieuse* que l'Académie nationale de médecine avait voté le 9 décembre 2003.

Les évènements actuels nous obligent à le republier.

Croyez, Monsieur le Président, à l'assurance de toute mon amitié.

Le Secrétaire perpétuel,



Professeur Jacques-Louis BINET

COMMUNIQUÉ

Santé et comportements d'inspiration religieuse

Roger HENRION* et Georges DAVID*

A la suite de l'agression récente d'un gynécologue obstétricien parisien dans l'exercice de ses fonctions, l'Académie nationale de médecine renouvelle sa très vive inquiétude déjà exprimée dans un communiqué voté dans sa séance du 9 décembre 2003. Ce communiqué faisait état de l'intrusion de plus en plus fréquente et grave de certains comportements d'inspiration religieuse dans les services hospitaliers, sous divers aspects : affichage d'une appartenance religieuse, agressions et refus de soins de la part des soignés ou des soignants.

L'affichage d'une appartenance religieuse peut par lui-même introduire une perturbation dans un lieu, tel que l'hôpital public, qui devrait par excellence transcender tout clivage. Regrettable de la part des patients, cette manifestation est difficilement acceptable lorsqu'elle vient des soignants. Elle est susceptible de troubler l'indispensable relation de confiance entre le médecin et son patient ainsi qu'entre les différents membres du personnel médical, influant alors sur la qualité des soins. Pour rares que paraissent être encore de tels faits, l'Académie nationale de médecine estime qu'ils ne devraient pas être tolérés.

Mais l'Académie a été saisie d'incidents plus graves. Ainsi en est-il du refus, de plus en plus souvent observé dans l'ensemble du territoire français, de femmes qui, excipant de leur religion, ne veulent pas être examinées par un gynécologue-obstétricien de sexe masculin. Ce refus qui peut s'accompagner de menaces, voire de violences de la part de leurs maris, s'étend parfois à l'accouchement et à l'anesthésie péridurale, ce qui peut avoir des conséquences critiques pour la mère et l'enfant lorsque l'obstétricien ou l'anesthésiste est le seul médecin de garde.

Si une explication claire ne parvient pas à convaincre la patiente durant la grossesse ou à dénouer la situation en urgence, force est pour les médecins d'avoir recours à la médiation d'un responsable religieux ou à l'intervention du procureur de la République, à l'instar de ce qui se produit pour les témoins de Jéhovah refusant toute transfusion sanguine, démarches plus ou moins longues, toujours astreignantes, alors qu'il y a parfois urgence vitale et que le temps presse.

L'Académie nationale de médecine rappelle que le médecin doit pouvoir garder sa pleine liberté de décision et assumer ses responsabilités en dehors de toute pression, menaces ou violences.

Quant au refus par le personnel médical de soigner un patient en raison de son sexe, situation heureusement exceptionnelle, c'est aller à l'encontre du serment d'Hippocrate qui oblige tout médecin à prodiguer ses soins sans aucune discrimination.

S'il convient de tenir compte au mieux des convictions religieuses de chacun, l'Académie nationale de médecine considère qu'on ne peut admettre qu'une minorité radicale, quelle que soit son appartenance religieuse, cherche à imposer ses vues à l'ensemble du personnel de santé et aux autres patients, fussent-ils de la même confession, dans un établissement tel qu'un hôpital public, au détriment de l'intérêt général.

* Membre de l'académie nationale de médecine

Monsieur le Professeur Jacques-Louis BINET
Secrétaire perpétuel
Académie nationale de Médecine
16 rue Bonaparte
75006 Paris

Paris, le 6 novembre 2006

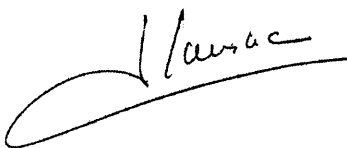
Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Nous vous remercions d'avoir rediffusé le communiqué que vous aviez adopté en 2003 sur la santé et les comportements d'inspiration religieuse.

Ce texte reflète très bien les difficultés que nous rencontrons dans l'exercice de notre métier. Ces difficultés retentissent non seulement sur les patientes concernées et leur enfant, mais aussi sur la qualité des soins à donner aux autres femmes admises en même temps dans nos services, victimes elles aussi de la désorganisation provoquée.

Nous vous saurions gré de remercier de notre part les Professeurs Roger Henrion et Georges David, membres de notre Collège, pour la rédaction de ce communiqué et leur soutien.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Secrétaire perpétuel, à notre très haute considération.



Pr Jacques LANSAC
Président



Pr Bruno CARBONNE
Secrétaire Général



Pr Emile DARAI
Secrétaire Général